

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration
Du 19 Mars 2021 à 9 H. 30 - salle des mariages- CCAS -

Etaient présents :

Monsieur CALLAIS
Madame BIDEAUX
Monsieur LANGLOIS
Monsieur GILLE
Madame DELPECH
Madame MARDOC
Monsieur LUCAS
Madame JOLLY
Madame DELAHAYE-PATTIN
Madame TASSERY
Monsieur WATTIEZ
Madame PONSEEL
Madame KHERCHOUCHE

Absent excusé

Et ayant remis un pouvoir : Monsieur PICARD à Madame BEAUFILS

Absent excusé : Monsieur DUVAL

.....

1/ Comptes rendus des commissions permanentes du 25 Janvier 2021 et du 8 Mars 2021 et du Conseil d'Administration du 5 Février 2021.

Monsieur le Président ouvre la séance et demande si des personnes ont des remarques à formuler sur les comptes rendus des commissions permanentes du 25 janvier 2021, du 8 mars 2021 et Conseil d'Administration du 5 Février 2021.

Aucune observation n'ayant été soulevée, les comptes rendus ont été validés.

2/Compte rendu de délégations des aides sociales facultatives pour la période du 19 janvier au 8 mars 2021

Monsieur le Président présente au Conseil le compte rendu des aides sociales facultatives qui ont été examinées durant la période du 19 janvier au 8 Mars 2021.

Les demandes concernent des attributions des logements de secours, une aide au transport et des aides tickets services.

3/ Vote du Rapport d'orientation budgétaire 2021.

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration qu'il est obligatoire d'effectuer un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Un rapport d'orientation est présenté aux membres du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président propose de faire une lecture synthétique et passe rapidement sur le contexte national afin de s'attarder sur le contexte local et les orientations budgétaires 2021 du CCAS.

La ville du Trait ayant été lauréate du dispositif « Petites Villes de Demain », ce label aura pour avantage de bénéficier de subventions, pour la période du mandat 2020-2026.

Monsieur le Président souligne que la crise sanitaire a occasionné des conséquences sociales et économiques et que celles-ci évolueront malheureusement durant l'année 2021.

Sur l'emploi local : on note une baisse du nombre de demandeurs d'emplois (540 en décembre 2020) et notamment chez les jeunes de moins de 25 ans (9%).

Sur les données fiscales : Le choix a été fait de ne pas faire évoluer les taxes des ménages. Malgré la perte de 90 000 € de recettes de la taxe de contribution des ventes des maisons (transfert au Département), l'équilibre financier du budget n'a pas été trop impacté.

Concernant les orientations budgétaires pour 2021 : l'objectif pour l'année est de maintenir une vigilance et une maîtrise des dépenses de fonctionnement car l'avenir en termes de recettes est incertain. La lettre de cadrage budgétaire visait à ne pas limiter à + 0,8% l'augmentation des dépenses. L'ensemble des services (ville et CCAS) ont répondu à cette directive.

Les dépenses de fonctionnement (011) et (012) charges de personnel feront l'objet d'un suivi rigoureux. Le chapitre 65 comprenant notamment la subvention d'équilibre devra rester stable. Pour 2021 le montant s'élève à 572 600 € (équivalente à celle de 2019) ; elle sera versée en fonction des besoins réels du budget du CCAS. Un point d'étape sera réalisé en Septembre 2021.

Monsieur le Président donne lecture des principales recettes (loyers logements de secours, participation du Département convention BRSA, gestion ALT,...).

Evolution des dépenses de fonctionnement du CCAS (rétrospectives 2018/2020 et prévisions 2021) :

Le montant des charges à caractère général pour l'année 2021 est évalué à 226 100 €. Les charges de personnel restent stables et maîtrisées pour 2021.

Monsieur le Président informe que l'équipe SAPA du CCAS est au complet avec l'arrivée du nouveau responsable du service et de l'animatrice des résidences autonomie. La réorganisation de l'équipe administrative du CCAS est stabilisée.

Il est à souligner que pour 2021 les excédents de fonctionnement constatés au 31 décembre 2020 sur les budgets annexes RA et Aide à Domicile suffisent à équilibrer ces budgets et qu'il ne sera donc pas nécessaire de verser de subventions d'équilibre.

Evolution des investissements du CCAS : rétrospective 2018/2020 et prévisions 2021 :

La programmation des nouveaux investissements pour 2021 est estimée à 63 500 €. En achat notamment l'acquisition d'un véhicule électrique adapté (60 000 €), du mobilier pour les logements de secours et un défibrillateur.

Focus sur la dette : la dette globale au 31 décembre 2020 s'élève à 139 944 €. Le CCAS n'a qu'un seul prêt contracté en 2009 pour l'acquisition des bâtiments modulaires.

Monsieur LUCAS demande quel est l'organisme bancaire et si une négociation a été engagée pour le rachat du prêt.

Monsieur WATTIEZ répond que plusieurs études ont été menées avec la Caisse d'Epargne et que le coût du rachat serait supérieur aux intérêts ; ce qui ne serait pas avantageux.

Monsieur LUCAS ne semble pas convaincu du non rachat à ces conditions.

Monsieur WATTIEZ ajoute que depuis 2017 tous les emprunts de la ville et du CCAS ont fait l'objet de négociations et de rachats, excepté 4 dont celui du CCAS qui n'avait pas été anticipé lors du prêt initial.

Budget annexe Résidences autonomie

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que le budget annexe des Résidences Autonomie est régi par l'instruction comptable M 22 depuis 2018. Pour 2021 les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 929 000 € et les recettes de fonctionnement à 620 000 €.

Ce budget ne nécessitera pas de subvention d'équilibre, en raison de l'excédent de fonctionnement. En effet depuis 2018 un fonds de trésorerie permet d'assurer l'équilibre du budget.

Monsieur le Président donne lecture des principales dépenses relatives à ce budget (fluides, prestations d'alimentation, personnel, prestations...) et les locations mobilières, entretiens des bâtiments.) , ainsi que les dépenses d'investissements.

Budget annexe Aides à Domicile

Ce budget annexe est également soumis à la même règle comptable M 22 que celui des Résidences Autonomie.

Pour 2021 les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 788 500 € et les recettes de fonctionnement à 571 300 €.

Monsieur le Président rappelle que ce budget est essentiellement un budget de masse salariale et déficitaire. Il sera également équilibré par le report excédentaire de la section de fonctionnement qui s'élève au 31 décembre 2020 à 217 155,40 €.

En investissement, est proposée une armoire pour le bureau de la référente du SAD, sous réserve d'ajustement avant le vote du BP 2021.

Monsieur le Président demande si des personnes ont des remarques à formuler sur ce rapport d'orientation budgétaire 2021.

A l'unanimité aucun membre du Conseil d'Administration n'a formulé de remarques, Monsieur le Président atteste que le Conseil a pris acte du ROB 2021 du CCAS.

4/ Demande de subvention au titre de la DSIL rénovation énergétique (dotation de soutien à l'investissement local) pour la modification des modalités de chauffage aux bureaux du CCAS

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration qu'il est envisagé de réaliser des travaux de mise en place d'une régulation centrale pour le chauffage avec régulation des pompes à chaleur au CCAS.

L'Etat, par le biais de la DSIL peut financer ce projet à hauteur de 80%.

Monsieur WATTIEZ précise que le bâtiment modulaire du CCAS est le 4^{ème} bâtiment consommateur d'énergie de la ville. Ces locaux ne sont pas isolés et donc énergivores. Le coût des travaux s'élèverait à 28 464 € et la dotation à 22 771 € soit un autofinancement de 5 693 €.

A l'unanimité les membres du Conseil d'Administration sont favorables et autorisent Monsieur le Président à solliciter l'Etat et d'autres co-financements le cas échéant.

5/ Attribution d'une contribution financière au profit du CLIC Seine Austreberthe

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que depuis 2004 le CCAS a adhéré à l'association du CLIC Seine Austreberthe et afin d'aider l'association dans le cadre des actions menées à destination des personnes âgées, il propose de verser une contribution financière calculée sur la base de 0,25 € par habitant (4 946) soit 1 236,50 € pour l'année 2021. A l'unanimité le Conseil est favorable.

6/ Modification de l'équipe d'astreintes du service Aide à Domicile

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration que compte tenu de la réorganisation des services du CCAS, du recrutement d'un nouveau Responsable du SAPA (fusion des 2 postes précédents SAPA et SAD), d'une nouvelle animatrice ; et des modifications de postes des agents, il propose de modifier l'équipe d'astreintes du service Aide à Domicile et de conserver 5 agents afin de permettre la continuité en toutes circonstances. L'équipe sera composée comme suit :

- Responsable SAPA
- Référente Aide à Domicile
- Conseillère Action Sociale
- Agent d'accueil du CCAS
- Animatrice des Résidences Autonomie

Madame DELPECH demande si les agents sont volontaires. Monsieur WATTIEZ répond que c'est sur la base du volontariat que l'équipe a été constituée. Adopté à l'unanimité.

7/ Convention constitutive d'un groupement de commandes portant sur la location des extincteurs et la vérification annuelle réglementaire des systèmes de désenfumage.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes portant sur la location des extincteurs et la vérification annuelle réglementaire des systèmes de désenfumage. A ce titre il est proposé de désigner la Ville du Trait comme coordinatrice du groupement. Adopté à l'unanimité.

8/ Actualisation du tableau des emplois du CCAS du Trait

Monsieur le Président donne lecture du tableau des emplois du CCAS du Trait qui fait l'objet d'une actualisation avec le recrutement du nouveau Responsable du SAPA. Le tableau est soumis au Conseil d'Administration qui doit ensuite délibérer et après envoi à la Préfecture, Monsieur DUCHEMIN pourra prendre son poste d'où son arrivée Mardi 23 Mars 2021.

De plus la mise à jour du tableau est rendue nécessaire du fait d'avancement de grades d'agents au titre de l'année 2021, conformément aux Lignes Directrices de Gestion RH. Les membres du Conseil ont adopté le tableau, ainsi modifié, à l'unanimité.

9/ Questions diverses

- La distribution du colis aux personnes âgées de 65 ans et plus aura lieu les Mardi 18 Mai, Mardi 19 Mai et Jeudi 20 Mai 2021 de 9 H. à 12 H. et de 13 H.30 à 17 H., à la salle Perret. En raison du contexte sanitaire, le repas aux anciens n'aura pas lieu ; le colis sera distribué soit 900 colis de commandés pour cette année.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration d'inscrire ces dates dans les agendas pour participer à la distribution s'ils sont disponibles.

La séance est levée à 10 H.10

Le secrétaire
H. WATTIEZ

